



REGLEMENT TECHNIQUE DE LA DESCENTE DE CAISSE A SAVON DE CHALMAISON

Dimanche 06 septembre 2015

Article 1 – Définition de la caisse à savon.

La caisse à savon est un véhicule sans moteur et sans pédale possédant au moins trois roues, un système de direction et un système de freinage. Seule la poussée est possible. Le pilote doit pouvoir maîtriser la direction et le freinage de l'engin. La fabrication doit être artisanale.

Article 2 – Participants.

Il ne peut y avoir plus de deux participants par caisse à savon.
Les enfants de moins de 10 ans révolus ne pourront pas participer à la descente.
Les concurrents s'engagent à se comporter en sportifs et en gentlemen, dans un esprit convivial et bon enfant. Ils s'engagent également à avoir un comportement sécuritaire notamment pour la conduite de leurs engins et à se conformer aux instructions des commissaires.

Le cas échéant, les organisateurs se réservent le droit de disqualifier les équipages inadéquats.

Article 3 – Déroulement de la descente.

Dans sa caisse, le pilote s'élancera sur la piste sécurisée sur une distance de 10 mètres. Le pilote continuera la descente jusqu'à la ligne d'arrivée.

Type d'épreuve :

- Démonstration

Article 4 – Déroulement des concours.

Un jury composé par des personnes du public décernera les différents prix selon leurs propres appréciations parmi les 3 catégories suivantes :

- Prix de la caisse la plus folle
- Prix de la technicité
- Prix de l'esthétisme



Article 5 – Sécurité.

Pour participer à la descente, le pilote et le cas échéant son passager, devront obligatoirement porter un équipement composé de :

- Un brassard (fournit par l'organisation).
- Un casque (intégral conseillé).
- Des gants (ou protection de skates)
- Des chaussures fermées
- Un pantalon long et des manches longues
- Des coudières et des genouillères sont fortement conseillées

Les systèmes de direction et de freinage devront être efficaces.

Les freins devront empêcher l'engin d'avancer sous la poussée d'un commissaire.

La circulation sur piste doit se faire seulement avec l'autorisation des organisateurs.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'organisateur se réserve le droit d'interdire la descente aux participants concernés.

Article 6 – Construction.

Les contraintes de construction sont minimales afin de favoriser l'imagination et la créativité des participants. Pour autant il faut veiller à ce que les caisses à savons ne présentent pas de danger pour l'équipage et les spectateurs (aucun objet saillant, tranchant, pointu ne doit dépasser de la caisse à savon*)

Chaque caisse à savon devra impérativement être équipée d'un anneau d'attelage à l'avant ainsi qu'à l'arrière pour pouvoir être remorquée.

(*) Si ces conditions ne sont pas respectées, les organisateurs se réservent le droit d'interdire la descente aux participants concernés.

Article 7 – Homologation.

L'homologation se fera le matin même de la descente après vérification des critères techniques et de sécurité.

(Une visite conseille peut être envisagée à la demande des participants pendant la phase de construction).

Les constructions qui, aux regards de tous les éléments repris dans les articles 5 & 6, ne seront pas jugées fiables, seront refusées.

Les organisateurs se réservent également le droit de disqualifier une caisse qui ne serait plus jugée fiable au fur et à mesure de l'avancement des descentes.



Article 8 – Responsabilités.

Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vols, d'incidents ou accidents au cours de la manifestation. Chaque participant est responsable de la bonne tenue et du respect du présent règlement et doit être couvert par sa propre assurance « Responsabilité Civile » (Un certificat d'assurance mentionnant cette dernière sera demandé à chaque participant ou aux parents pour les mineurs). L'organisateur ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants.

Article 9 – Inscriptions (date limite fixée au 30 aout 2015).

Les inscriptions doivent se faire auprès de :

- Romuald MORET 06 26 71 17 93
- J-O. SIMON 06 95 50 98 86

Pour les mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

Chaque équipage est tenu de signer ce présent règlement et s'engage à le respecter.

Liste des documents à fournir aux organisateurs **obligatoirement par le pilote et son éventuel passager** au plus tard le 30 aout 2015 :

- Attestation d'assurance avec mention « Responsabilité civile »
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Le présent règlement dûment complété et signé

| PILOTE | | | |
|--|--------|-----|---|
| NOM | PRENOM | AGE | PIECES JUSTIFICATIVES |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI - NON <input type="checkbox"/> |
| Signature : En signant ce règlement, le participant (ou son représentant légal pour les mineurs) en accepte l'intégralité des termes et se (ou le) déclare physiquement et moralement apte à participer aux descentes de caisses à savon. | | | |
| | | | |
| PASSAGER (S'IL Y A LIEU) | | | |
| NOM | PRENOM | AGE | PIECES JUSTIFICATIVES |
| | | | <input type="checkbox"/> OUI - NON <input type="checkbox"/> |
| Signature : En signant ce règlement, le participant (ou son représentant légal pour les mineurs) en accepte l'intégralité des termes et se (ou le) déclare physiquement et moralement apte à participer aux descentes de caisses à savon. | | | |
| | | | |

Les inscriptions ne seront effectivement validées qu'à la réception de tous les éléments demandés ci-dessus. Néanmoins les organisateurs se réservent le droit d'invalider une inscription sans à en justifier le ou les motifs

Mairie de Chalmaison
29 rue Henri Brugeail – 77650 Chalmaison
Tél. 01 64 01 76 07 – Fax 01 67 01 79 02
contact@mairie-chalmaison.fr
www.mairie-chalmaison.fr



AUTORISATION PARENTALE (POUR LES MINEURS)

Je soussigné,

Monsieur, Madame (nom, prénom).....

Agissant en qualité de père, mère, tuteur ou représentant légal (rayer les mentions inutiles),

Autorise l'enfant (nom, prénom).....

Agé de (date de naissance) :

A participer aux descentes de caisses à savon en tant que pilote, passager (rayer la mention inutile) organisées le 06 septembre 2015 par la mairie de Chalmaison.

Nous notons et comprenons que cette autorisation dûment complétée et signée ne se substitue pas à la décision finale des organisateurs d'accepter ou de refuser son inscription.

Par ailleurs en signant cette autorisation de participation, nous déclarons l'enfant ci-dessus nommé, physiquement et moralement apte à participer aux descentes.

Fait à.....Le (Date).....

Signature :

Merci d'indiquer IMPERATIVEMENT vos coordonnées téléphoniques et électroniques

N° de tél. (fixe et/ou mobile) :.....

Courriel :.....